

Remise des diplômes d'assistant familial

Samedi 29 mai 2010 – Hôtel du département

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

28 V 10

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Hôtel du département, pour cette cérémonie que nous avons souhaité organiser, avec Claude Bartolone, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, pour vous féliciter et vous remettre les diplômes d'assistant familial que vous avez obtenus.

Au total en 2009, vous êtes tout juste 100 à avoir réussi les examens donnant lieu à l'attribution de ce diplôme d'Etat, ou à être passés -avec succès- par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Ce moment constitue donc pour certains d'entre vous la reconnaissance de toutes les compétences acquises et emmagasinées au fur à mesure des années. Pour les autres, c'est le fruit et le résultat d'un travail assidu, fourni durant plusieurs mois. Dans les deux cas, ce diplôme, vous l'avez amplement mérité et je sais que pour chacun d'entre vous, comme pour moi, il représente bien plus qu'un simple morceau de papier. Je voudrais donc m'attarder sur l'importance de cette étape.

Elle l'est naturellement avant tout pour vous, nouveaux diplômés, parce qu'elle marque une réussite personnelle, récompense les efforts que vous avez fournis et parce qu'elle ouvre éventuellement de nouvelles perspectives. Quiconque a déjà eu à passer dans sa vie un examen, une certification ou un diplôme -cela m'est arrivé- sait la joie et la satisfaction que l'on peut ressentir lorsque l'on réussit et, à l'inverse, toute la déception et la tristesse engendrées par un échec.

Mais au-delà d'un accomplissement personnel, ce diplôme représente, me semble-t-il aussi, tout un symbole. Le symbole d'une profession enfin reconnue à sa juste valeur. Car force est de constater que pendant longtemps, l'activité très atypique qui est la vôtre, n'était pas considérée comme un métier à part entière. C'était au mieux -lorsqu'il s'agissait de lui rendre ses lettres de noblesse- une vocation. On ne parlait en tous cas, ni de savoir-faire, ni de qualifications. Et pourtant, accueillir chez soi un enfant qui n'est pas le sien, qui par les circonstances d'une histoire bien souvent complexe nécessite une attention, une écoute particulière, lui apporter un soutien éducatif et affectif, cela demande bel et bien des compétences qui s'acquièrent -certes- avec le temps, mais aussi grâce à une formation adaptée.

La présence aujourd'hui de nombreux assistants familiaux qui ont obtenu ce diplôme les années précédentes ou qui souhaitent s'y atteler dans un avenir proche, témoigne de l'importance que cette qualification tient aux yeux de l'ensemble de la profession. Elle est le signe d'une reconnaissance attendue de longue date.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a voulu, au cours de ces dernières années, contribuer activement à la revalorisation des missions très importantes que vous exercez au titre de votre fonction d'assistant familial. Cela s'est traduit, en premier lieu, par la mise en place d'un dispositif de formation accessible à toutes celles et tout ceux souhaitant s'engager sur la voie du diplôme d'Etat. J'en profite pour adresser mes plus sincères remerciements

aux formateurs qui vous ont accompagnés tout au long de votre démarche d'apprentissage et qui comptent parmi les principaux artisans de votre réussite.

Cela s'est traduit aussi par de nombreux efforts entrepris par la collectivité, pour que votre situation se rapproche le plus possible de celle des agents du Département, je veux parler naturellement rémunération, congés, droits conférés par l'ancienneté. Sur ces trois points, nous avons été bien plus loin que ce que la loi nous invite à mettre en œuvre. Nous débuterons en outre dans quelques jours, une grande campagne de recrutement, qui se fixe pour objectif de contribuer au renforcement de vos effectifs à hauteur d'une centaine de professionnels supplémentaires.

Afin de poursuivre ce mouvement de valorisation de votre métier, l'administration départementale et plus particulièrement la direction de l'enfance et de la famille, s'est attachée à vous associer pleinement à l'élaboration des documents qui définissent le cadre d'orientations générales sur lesquelles la collectivité entend s'appuyer, pour mener à bien sa politique de protection de l'enfance.

Cela a été le cas, tout récemment, pour ce qui du schéma de protection de l'enfance que j'ai présenté le 20 mai dernier à l'Assemblée départementale et qui a été adopté à l'unanimité. Les nombreuses contributions qui ont été les vôtres, durant toute la période de conception de ce nouveau cadre de référence, ont permis de développer un axe spécifiquement dédié à l'amélioration des conditions d'exercice de votre fonction, avec notamment le projet de mettre en place une équipe chargée de vous accompagner au mieux dans vos missions. Je sais combien vous en avez besoin.

Vous serez aussi très prochainement appelés à participer aux travaux d'élaboration du futur projet de service de l'Aide sociale à l'enfance, au même titre que tous les autres professionnels concourant à la mise en œuvre de nos actions en direction des enfants en difficultés et de leurs familles. Nous avons en effet la conviction que, pour bâtir des dispositifs et des orientations les plus adaptés possible aux besoins de la population, il nous faut nous appuyer sur l'expertise de ceux qui, au quotidien, sont en première ligne sur le terrain.

Ce diplôme constitue enfin pour le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, la garantie de pouvoir compter sur un réseau de professionnels formés, qui conduisent auprès des enfants qui leur sont confiés, un travail éducatif de qualité. Nous savons que tous les jeunes de notre département, éloignés momentanément ou de manière permanente de leur cadre familial, disposent au sein de vos foyers, d'un accueil de nature à favoriser leur épanouissement et leur équilibre. Nous savons qu'ils y trouvent toute l'écoute et toute l'attention dont ils ont besoin pour se rétablir et se reconstruire. Nous savons aussi, qu'ils y apprennent les règles fondamentales de la vie, qui leur donnent tous les moyens de s'insérer correctement dans la société.

En ce sens, les efforts que vous avez consentis pour parvenir à l'obtention de vos diplômes participent grandement, à mes yeux, à l'amélioration du dispositif de protection de l'enfance que nous mettons en œuvre et dont vous êtes les piliers. Au regard des nombreux défis auxquels notre Département doit faire face dans ce secteur et à l'heure où notre société est de plus en plus marquée par le délitement du lien social, laissant sur le côté les publics les plus fragiles, votre engagement au service des autres et au service de la collectivité méritait d'être souligné.

C'est pourquoi je veux, pour conclure, saluer une dernière fois le travail remarquable conduit par l'ensemble des assistants familiaux qui exercent sur notre territoire et au-delà. C'est pourquoi, je renouvelle mes félicitations à tous les nouveaux diplômés et à celles et ceux qui ont contribué à leur réussite.